

SCHEDULE I

Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif de la nation la plus favorisée	Section XIII	Numéro de la Préférence
		<b>ARTICLES OF STONE, PLASTER, CEMENT, ASBESTOS, MICA OR SIMILAR MATERIALS; CERAMIC PRODUCTS; GLASS AND GLASSWARE</b>	
		Pierre et autres articles de pierre, revêtus de leur pierre ou de leur ciment, finies, polies de pierre, de ciment ou de plâtre, ou autres articles de pierre, de ciment ou de plâtre, revêtus de leur pierre, de ciment ou de plâtre.	6701.00.00
7.5%	7.5%	Les produits du no 67.02 et les produits de verre travaillés.	7.5%
		Figures, fanalons, articles artistiques et autres articles en verre, en faïence ou en porcelaine.	67.02
		En matières plastiques.	6702.80.00
		En autres matières.	6702.90.00
		Cheveux humains, bruts ou autrement préparés, laine, poils et autres matières textiles, brutes pour la fabrication de tapisseries ou d'articles similaires.	6703.00.00
		En matières textiles synthétiques.	67.04
		En matières textiles synthétiques.	6704.10.00
		Autres.	6704.20.00
		En cheveux.	6704.30.00
		En autres matières.	6704.90.00